



DCM DU 11 MAI 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.117

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 11 mai**, à 20h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

Date de convocation : 5 mai 2023 - **Date d'affichage** : 16 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

25 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Mickaël ROSETZKI, Ronan SALAÜN, et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL.

4 excusés : Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD et Mesdames Maëva AMELOT, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Awena KERLOC'H.

3 pouvoirs : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), Mme Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Marie-Christine LESNÉ) et Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L 2311-7 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 ;

VU la délibération 2022.363 en date du 15 décembre 2022 relative au règlement d'attribution des subventions municipales ;

VU la délibération 16.243 en date du 13 décembre 2016 relative aux conventions de partenariat entre la Commune et les associations d'anciens combattants UNC et FNACA ;

VU la délibération 2023.163 du 30 septembre 2021 relative à la convention de partenariat avec l'Union Sportive Liffréenne ;

VU les délibérations n°18.176, 18.177, 18.178 et 18.179 en date du 5 juillet 2018 relatives aux conventions d'objectifs avec les associations Budo 35 (karaté), Club Cycliste de Liffré, Club Alpin de Liffré et Judo Club Liffréen ;

VU l'avis favorable de la Commission « Sports et vie associative, jeunesse, vie scolaire, restaurant municipal » réunie le 17 avril 2023 ;

CONSIDERANT la politique de soutien au secteur associatif, vecteur de dynamisme et de lien social sur la commune ;

Monsieur Laurent BERTIN, Adjoint au Maire délégué à la Vie associative, informe que dans la continuité du vote du budget primitif 2023, il est aujourd'hui proposé de se prononcer sur l'octroi de subventions auprès de différentes associations au titre de l'exercice budgétaire 2023.

CATÉGORIE SPORT	Proposition
Association sportive du Collège Martin Luther King	500 €
Association sportive du Collège St Michel	400 €
Association sportive Lycée Simone Veil	800 €
Club Alpin Liffréen	1 929 €
Club Cycliste de Liffré	4 562 €
Judo Club	3 285 €
Karaté – Budo 35	6 229 €
Les Archers de Liffré	1 750 €
Les Pêcheurs Liffréens	320 €
Olympique Liffréen Futsal	400 €
Union Sportive Liffréenne	112 161 €
Sous Total	132 336 €
FRAIS DE DEPLACEMENT *	Proposition
Club Alpin Liffréen	109 €
Club Cycliste Liffréen section Route	1 835 €
Club Cycliste Liffréen section VTT	393 €
Judo Club	209 €
Karaté – Budo 35	1 699 €
L'Echiquier du Pays de Liffré	275 €
Les Archers de Liffré	953 €
Sous Total	5 473€

**Aide aux frais de déplacement des associations sportives sur les compétitions hors département*

CATÉGORIE LOISIRS	Proposition
Amicale Laïque	500 €
Association des Familles du Pays de Liffré	1 000 €
Cante Navajo's Country	200 €
Femmes en chemin	200 €
Le tricot Liffréen	100 €
Liffab	600 €
Liffré Poker Club	300 €
Ludothèque « La Toupie »	700 €
Nature et Randonnée Liffré	460 €
Scouts et guide de France	100 €
Sous Total	4 160 €

CATÉGORIE CULTURE	Proposition
Coup de théâtre	800 €
Gallo Tonic	800 €
La Boîte à couleurs	1 300 €
Stand N'Rock	3 500 €
40 M3	2 000 €
Sous Total	8 400 €

CATÉGORIE SOLIDARITÉ	Proposition
Donneurs de sang bénévoles du canton	580 €
Le Club de l'Amitié	1 800 €
Les amis du Kanata	300 €
Liffré Piéla	8 000 €
Main dans la Main	300 €
Mouvement Vie Libre	100 €
Restos du cœur Ille-et-Vilaine	5 733 €
Sous Total	16 813 €

CATÉGORIE VIE LOCALE	Proposition
Les 4 pattes du Pays de Liffré	600 €
La tribu des poilus	600 €
Sous Total	1 200 €

CATÉGORIE ANCIENS COMBATTANTS	Proposition
U.N.C. / AFN	706 €
FNACA	300 €
Sous Total	1 006 €

Soit un montant global de **169 388 €** toutes subventions confondues.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (n'ont pas pris part au vote Mesdames LESNÉ, DÉSILES et PIEL) :

- **APPROUVE** le versement des subventions auprès des différentes associations au titre de l'exercice budgétaire 2023, telles que présentées ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffre,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ